



## Compte secondaire Orange MAIL

Par **m3ct0n**, le **30/09/2014** à **09:25**

Bonjour,

Je possède une société et j'occupe les locaux d'une société tierce qui possédait un abonnement orange. Il m'a été proposé de me créer une adresse email dite "secondaire" via leur offre orange. J'utilise donc une adresse email nominative (mon nom, prénom et initial de MA société @ orange.fr ) et ceux depuis 5 ans. Les emails reçus sur cette dernière concernent donc uniquement mon entreprise. Aujourd'hui après un désaccord, la société qui détient le compte principal a modifié le mot de passe et l'utilise de façon licite notamment pour réinitialiser des mots de passe de sites ou de services annexes auxquelles je suis inscrit & même la lecture intégrale des messages reçus dès derniers mois (email personnel, email de client..., ce qui est assez gênant...) voir même illégal ??

Y a-t-il une solution ???

J'espère avoir été clair dans mon explication.

Cordialement,  
m3ct0n.

Par **moisse**, le **01/10/2014** à **11:11**

Bonjour,

Gênant certainement, mais illégal non. C'est le titulaire du compte qui fait ce qu'il veut. Je suis même surpris que vous ayez encore accès à votre boîte mail. Je suppose que le

titulaire n'ose pas supprimer ce compte.

C'est une économie de bout de chandelle qui risque de vous obliger à souscrire votre propre abonnement, mais il est à craindre que vous ne puissiez récupérer votre adresse mail, et soyez donc dans l'obligation d'en changer, et d'en aviser vos partenaires commerciaux.